

COMMUNIQUE DE LA SD FSU 66 concernant l'action dans la Justice

La SD FSU 66 s'associe pleinement au mouvement des magistrats de Perpignan qui bloquent les audiences cette semaine en réponse aux propos du chef de l'Etat, mettant en cause le fonctionnement des services de l'application des peines de Nantes et cherchant à tout prix des boucs-émissaires.

.Loin de réussir la division des différents corps professionnels œuvrant pour le service public de la Justice, le rapport d'inspection des services et les suites envisagées ne font que confirmer le constat d'absence de moyens de ce ministère sinistré, quelque soit le secteur concerné.

La SD SFU 66 appelle, par ses syndicats de la Justice qui sont le SNPES-PJJ et le SNEPAP, les personnels qu'elle représente, à la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ainsi qu'à l'Administration Pénitentiaire, à la poursuite de la mobilisation par un état des lieux des difficultés, des dysfonctionnements, de la charge de travail et des moyens à engager pour y faire face.

Elle soutient les préconisations du collectif national qui consiste dans les juridictions à appliquer strictement la circulaire Lebranchu relative au temps de travail et à la durée des audiences et d'exiger la présence de greffiers à chaque audience, ainsi que de renvoyer en collégialité les affaires complexes.

Cette mobilisation vise à l'amélioration du service public, dans l'intérêt des justiciables, des victimes et des citoyens. L'objectif est de pouvoir disposer des moyens de rendre, pour chaque justiciable et à chaque étape de la procédure, une Justice de qualité.

Cela ne pourra pas se réaliser avec les préconisations dérisoires du ministère, comme le recrutement de 400 vacataires dans les greffes, le rappel de personnels judiciaires et pénitentiaires en retraite et l'augmentation du nombre des juges de proximité et d'assistants de Justice (dont la plupart seront dépourvus d'expérience en matière d'application des peines).

A l'instar du collectif national, la SD de la FSU 66 réclame le recrutement urgent de personnels titulaires afin que les différents services soient en mesure de remplir leurs missions en toute sérénité.

Françoise CHATARD
Co-secrétaire départementale
de la SD FSU 66